

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 32 (1903)

**Heft:** 16

  

**Rubrik:** Chronique scolaire

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.09.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

les avantages incontestables dans l'enseignement élémentaire. Il ne faut pas perdre de vue que l'école primaire en cette matière doit se borner à mettre l'enfant à même d'appliquer couramment les règles essentielles du langage, tandis que les subtilités grammaticales relèvent de l'enseignement secondaire. Ne consacrons donc pas à l'étude de ces derniers un temps précieux dont il nous sera aisé de faire un plus utile emploi. La déception de quelques-uns provient uniquement, on n'en saurait douter, de leur défaut d'expérience et de savoir-faire. C'est pour la même raison qu'elle répugne à tant d'instituteurs qui n'ont pas encore pu s'y mettre. Le chemin à suivre, pour beaucoup, n'est pas encore assez nettement tracé. Nous y marchons à tâtons. Des difficultés surgissent qui nous déroutent et nous découragent. Les procédés, la gradation, les vues d'ensemble manquent également. Mais le corps enseignant, avec de la bonne volonté, ne tardera pas trop à s'orienter dans ce dédale ; les obstacles disparaîtront alors les uns après les autres, et après un temps d'essai plus ou moins long, on finira par se familiariser avec la nouvelle méthode, dont il est permis d'attendre dans nos écoles, non dès le début mais plus tard, les meilleurs fruits. Telle est mon opinion sur cette importante question, et je suis persuadé que beaucoup partagent mon sentiment.

Pour terminer ma tâche, il me resterait à parler des nouvelles séries de calcul en usage dans nos écoles. Bien qu'elles soient généralement employées depuis quelques années déjà, notre presse pédagogique ne s'en est guère occupée jusqu'ici. On aurait pu croire longtemps qu'on avait organisé à leur endroit la conspiration du silence. Le charme toutefois est aujourd'hui rompu. Des observations plus ou moins fondées et plus ou moins bienveillantes se font jour, et le *Bulletin* en entretient à l'occasion ses lecteurs, ce dont pour ma part je le félicite. C'est ainsi qu'il nous apprend, dans un de ses derniers numéros, que MM. les inspecteurs scolaires critiquent dans cet ouvrage l'emploi successif de l'emprunt puis de la compensation dans la soustraction.

Une vive discussion s'est engagée sur la question de savoir si la méthode d'emprunt ou de compensation dans la soustraction est préférable dans l'enseignement du calcul aux débutants. Placidus, paisible de tempérament et prudent par raison, vous fera peut-être connaître plus tard ses appréciations sur le point controversé.

Votre toujours dévoué,

PLACIDUS.

---

## Chronique scolaire

---

**Confédération.** — Le XX<sup>e</sup> Congrès des Instituteurs de la Suisse allemande, qui s'est tenu à Zurich, au mois de juillet, a discuté les deux questions suivantes : *L'Art et l'Ecole.* — *La Réforme de l'enseignement du dessin.*

Voici les principales conclusions des rapports, adoptées en bloc par l'assemblée :

1<sup>re</sup> QUESTION. — 1. Un développement harmonique des facultés ne peut être atteint que lorsque l'éducation esthétique marche de front

avec l'éducation intellectuelle et morale. A cet effet, il est nécessaire de mettre sous les yeux de la jeunesse des images ou reproductions des œuvres d'art. Pour la compréhension du beau, l'enfant ne possède cependant pas, au même degré, les capacités et tendances qu'il apporte à la compréhension de ce qui est vrai et bien au point de vue moral.

2. L'éducation esthétique ne doit pas faire l'objet d'un enseignement spécial et provoquer dans l'école un surcroît de travail. De même que l'éducation morale, elle doit trouver des occasions de développement dans toutes les branches du programme.

3. La Société suisse des Instituteurs reconnaît qu'il y a nécessité de faire quelque chose en faveur de l'intérêt artistique à développer chez notre jeunesse. Pour arriver à la réalisation de cette idée, il est constitué une commission de sept membres, dont cinq doivent appartenir à l'enseignement. Cette commission pourra, s'il y a lieu, être portée à neuf membres par décision de l'autorité fédérale.

Elle devra, en particulier, s'occuper de :

a) Faire publier, avec l'appui des autorités, un album de plans et vues de bâtiments d'écoles, qui, tout en tenant compte des exigences financières et pédagogiques, remplissent les meilleures conditions esthétiques au point de vue de l'ensemble et de l'aspect extérieur ;

b) Examiner avec attention et recommander les gravures pouvant servir pour la décoration de nos salles d'école et propres à éveiller le sens artistique chez l'enfant ;

c) Faire un choix des œuvres de maîtres, anciens ou modernes, pouvant être reproduites en noir ou en couleurs dans les livres d'école, et les signaler à l'attention des autorités cantonales d'instruction publique ;

d) Etudier la question de savoir si, pour les écoles secondaires ou régionales en particulier, il ne serait pas préférable de donner la matière tirée du domaine poétique, chaque année, en six ou huit petites brochures, dans chacune desquelles on ferait figurer une ou deux reproductions d'œuvre d'art, au lieu de la présenter en un seul tout dans le Manuel de lecture ;

e) Donner chaque année, au commencement de janvier, dans la *Gazette des Instituteurs*, un bref compte rendu de son activité.

II<sup>e</sup> QUESTION. — 1. Les propositions concernant les réformes à apporter à l'enseignement du dessin tendent unanimement à exiger l'organisation d'un matériel qui provoque au plus haut degré l'intérêt de l'enfant et contribue en même temps à son développement artistique d'une façon suffisante.

Dans les trois premières années, on s'en tiendra au dessin de mémoire, en rapport avec l'enseignement industriel.

Après cela viendra le dessin d'objets appropriés, de motifs tirés du règne végétal ou du règne animal ; la représentation portera non seulement sur la forme, mais aussi sur les teintes particulières du modèle. L'élève dessinera d'après l'objet lui-même et non d'après un dessin au tableau noir ou une planche murale.

Le dessin d'imagination ou de mémoire continuera à être exercé.

2. Comme base de l'enseignement du dessin à l'école primaire, on peut énoncer les principes suivants :

a) Il importe d'arriver à ce que l'enfant ait une parfaite compréhension de ce qu'il voit. Le travail concernant l'interprétation des formes de l'objet pris comme modèle et l'étude des qualités qu'il possède au point de vue artistique doivent être abordés simultanément ;

b) Le dessin au pinceau doit être envisagé comme un précieux auxiliaire de ce qui a été fait jusqu'ici pour le dessin en général, mais non comme pouvant en tenir lieu dans une certaine mesure ;

c) Dans tous les degrés de l'école, une corrélation étroite et bien marquée doit exister entre le dessin considéré au point de vue de la méthode à suivre et la représentation du coloris des objets choisis comme modèles ;

d) Le développement des aptitudes à la décoration sera basé non sur la reproduction de planches prises pour modèles, mais sur les recherches et combinaisons découlant des motifs abordés jusqu'alors et pouvant être mis à contribution dans ce but ;

e) Pour autant que les circonstances locales s'y prêtent, les exercices de travaux manuels (pliage, découpage et modelage) doivent prêter leur appui à l'enseignement du dessin.

3. Afin d'arriver à la réalisation des réformes reconnues indispensables, et en vue d'obtenir une éducation artistique vraiment suffisante de notre jeunesse, il est nécessaire de commencer par une formation rationnelle du personnel enseignant et d'apporter sur ce point des modifications sérieuses à l'organisation des écoles normales ou séminaires pédagogiques.

A l'occasion du même Congrès, M. Weiss, maître d'école, secondaire a présenté, dans une séance générale de la Société suisse des Maîtres abstinents, un travail remarquable sur *l'Ecole et la lutte contre l'alcoolisme*. Une discussion fort intéressante s'en est suivie spécialement sur la question de savoir si, à l'école, l'enseignement antialcoolique doit être *occasionnel* ou *systématique*. La votation sur le point controversé n'a pas donné de résultat.

---

## TECHNICUM DE FRIBOURG

---

Le Technicum de Fribourg a pour but :

A. De former par un enseignement scientifique ou artistique et par des exercices pratiques des techniciens du degré moyen possédant les connaissances et l'habileté nécessaires à l'exercice de leur profession ;

B. De former par des études professionnelles des ouvriers et praticiens capables.

La section A comprend :

1<sup>o</sup> Une école de mécanique avec 7 semestres d'études et 10 heures d'atelier par semaine ;

2<sup>o</sup> Une école d'électrotechnique avec 7 semestres et 10 heures d'atelier par semaine ;

3<sup>o</sup> Une école de construction civile avec 7 semestres dont 2 sur les chantiers ;

4<sup>o</sup> Une école de géomètres avec 6 semestres d'études ;

5<sup>o</sup> Une école d'arts décoratifs (maîtres de dessin, sculpteurs sur pierre, sur bois, peinture décorative, lithographie, broderie), 7 semestres.

La section B comprend :

1<sup>o</sup> Une école-atelier de mécaniciens (4 ans d'apprentissage) ;

2<sup>o</sup> Une école-atelier de tailleurs de pierre et de maçons (2 ans d'apprentissage) ;